

Présentation prébudgétaire fédérale 2025
au Comité permanent des finances de la Chambre des
communes

Personne-ressource :
Lisa Rae, directrice
Changement des systèmes
Prospérité Canada
lisa.rae@prospercanada.org

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : Que Statistique Canada, Finances Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada élargissent et publient leurs recherches sur les tendances et les disparités financières en matière d'inclusion financière et de bien-être des ménages. Ces recherches devraient porter en particulier sur la sous-bancarisation, l'endettement des consommateurs, l'utilisation et l'impact du crédit à coût élevé, ainsi que l'épargne d'urgence et pour la retraite.

Recommandation 2 : Que le gouvernement maintienne son investissement budgétaire 2024 dans l'aide financière gratuite aux personnes ayant de faibles revenus et des revenus modestes dans le cadre du *Programme de partenariats pour le développement social — volet enfants et familles* d'EDSC. Cette initiative permettra à **un million** de Canadiens et de Canadiennes en difficulté financière d'obtenir **deux milliards de dollars** supplémentaires en prestations auxquelles ces personnes ont droit, mais qu'elles ne reçoivent pas, et de renforcer leurs capacités financières, leur sécurité et leur bien-être grâce à une éducation financière ainsi qu'à un accompagnement et un encadrement financier personnalisés.

Recommandation 3 : Que le gouvernement continue d'investir dans le *Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)* et dans le programme pilote de *subventions du PCBMI* afin de permettre aux organismes communautaires d'aider les personnes ayant un faible revenu à produire leur déclaration de revenus et à obtenir les prestations essentielles auxquelles elles ont droit, mais qu'elles ne reçoivent peut-être pas.

Recommandation 4 : Que le gouvernement honore son engagement visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les prestations auxquelles ils ont droit en établissant un système automatisé de déclarations de revenus pour les ménages à faible revenu et les personnes âgées, en accordant la priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale provinciale ou territoriale, dont la majorité vit dans une grande pauvreté. Cela permettra d'éliminer les obstacles qui les empêchent d'accéder à des prestations de revenu importantes, comme l'*Allocation canadienne pour enfants*, l'*Allocation canadienne pour les travailleurs* et le *Crédit pour la TPS/TVH*, qui peuvent réduire considérablement leur pauvreté.

Recommandation 5 : Que le gouvernement examine et réforme les critères d'admissibilité au *Crédit d'impôt pour personnes handicapées* ainsi que les processus de demande et de renouvellement afin d'éliminer les obstacles, de supprimer les frais remboursables et d'offrir une expérience optimale aux personnes qui présentent une demande et à celles qui en bénéficient.

À propos de Prospérité Canada

Fondé en 1986, Prospérité Canada est un organisme de bienfaisance canadien qui se consacre à élargir, grâce à des politiques et à des programmes novateurs, les possibilités économiques des Canadiennes et Canadiens vivant dans la pauvreté. En tant que chef de file national du Canada en matière d'autonomisation financière, Prospérité Canada travaille en collaboration avec des partenaires de tous les secteurs afin d'élaborer et de promouvoir des politiques, des programmes et des ressources qui améliorent considérablement la santé financière des personnes vivant dans la pauvreté ou exposées à un risque élevé de pauvreté.

Depuis 2015, avec des partenaires de tous les secteurs, nous avons déployé des outils et des services d'aide financière gratuits et de grande qualité qui ont aidé plus de **1,2 million** de Canadiennes et de Canadiens ayant de faibles revenus ou des revenus modestes à améliorer leur santé financière et à augmenter leurs revenus de plus de **1,28 milliard de dollars**. Ces services comprennent l'éducation financière, l'aide à la déclaration de revenus, la recherche et l'accès aux prestations, ainsi que l'accompagnement et l'encadrement financiers.

En 2025, Prospérité Canada a lancé l'initiative *Avenir résilient*. Cette initiative est financée par le *Programme de partenariats pour le développement social — volet enfants et familles* du gouvernement du Canada. Elle vise à offrir aux personnes ayant de faibles revenus ou des revenus modestes une aide financière gratuite, notamment en matière de déclaration de revenus, d'accès aux prestations et d'accompagnement ou d'encadrement financier. Cette initiative aidera **un million** de Canadiens en difficulté à améliorer leur bien-être financier et leur permettra d'accéder à **deux milliards de dollars** supplémentaires sous forme de prestations de revenu.

Justification

De plus en plus de ménages canadiens vivent des difficultés financières.

- **61 pour cent** des Canadiens ayant un faible ont déclaré avoir de la difficulté à respecter leurs engagements financiers ([ACFC](#)).
- Les ménages faisant partie du quintile inférieur du revenu des ménages ont été le seul groupe dont les salaires moyens ont diminué en 2024 (de **-3,3 pour cent**) ([Statistique Canada](#)).
- Ces ménages ont également dépensé plus qu'ils n'ont gagné. Leur *épargne négative* (c'est-à-dire leur dette) moyenne s'élève à **34 539 dollars**. Ils ont été le seul segment à voir leur épargne diminuer (**-2,7 %**) ([Statistique Canada](#)).
- **29 pour cent** des Canadiens n'ont pas suffisamment d'économies pour couvrir des dépenses imprévues ou une baisse de revenus pendant **trois** mois ([Statistique Canada](#)).
- **49 pour cent** des ménages ont puisé dans leurs économies pour faire face à la situation économique actuelle nuisant à leur sécurité financière à long terme ([Statistique Canada](#)).
- **27 pour cent** des Canadiens disent manquer d'argent à la fin du mois, contre **19 pour cent** en 2019 ([ACFC](#)).

Cette situation est exacerbée par les perturbations commerciales actuelles qui devraient entraîner une baisse de l'emploi, faire augmenter le coût de la vie pour la population canadienne et accroître les inégalités.

Recommandation 1 : Que Statistique Canada, Finances Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada élargissent et publient leurs recherches sur les tendances et les disparités financières en matière d'inclusion financière et de bien-être des ménages. Ces recherches devraient porter en particulier sur la sous-bancarisation, l'endettement des consommateurs, l'utilisation et l'impact du crédit à coût élevé, ainsi que l'épargne d'urgence et pour la retraite.

Alors que le Canada continue de faire face à des défis en matière d'accessibilité financière, à une vulnérabilité financière accrue et à l'incertitude économique, les priorités et les politiques fédérales auraient tout à gagner à disposer de données et d'analyses plus solides et désagrégées sur les défis financiers des Canadiennes et Canadiens.

Au cours des 35 dernières années (1990-2025), le ratio entre la dette et le revenu des ménages est passé de 89,59 pour cent à 173,94 pour cent, tandis que le taux d'épargne des ménages a chuté de 13,1 pour cent à 5,75 pour cent. La Banque du Canada continue de considérer le niveau élevé d'endettement des ménages comme l'une des principales vulnérabilités financières, mais peu de mesures ont été prises pour déterminer les causes de ces tendances ou pour les inverser.

Aujourd'hui, la population canadienne subit les conséquences de cette inaction.

Malgré ces pressions et ces risques croissants, le gouvernement fédéral ne dispose pas d'une unité politique dédiée au bien-être financier des ménages. De plus, les écarts importants en matière de données et d'analyses font qu'il est difficile de comprendre quelles sont les personnes les plus touchées et pourquoi leur vulnérabilité financière s'aggrave, et de prendre des mesures efficaces pour y remédier.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement fédéral d'étendre ses capacités de recherche aux tendances et disparités financières connexes et de publier les données et les conclusions qui en résultent afin que les intervenants de tous les secteurs puissent travailler en collaboration pour renforcer la stabilité financière, la résilience et le bien-être des Canadiens touchés. Il s'agit d'un aspect particulièrement important, puisqu'il concerne l'inclusion financière, l'endettement à coût élevé des consommateurs et l'épargne d'urgence et pour la retraite.

Recommandation 2 : Que le gouvernement maintienne son investissement budgétaire 2024 dans l'aide financière gratuite aux personnes ayant de faibles revenus et des revenus modestes dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social — volet enfants et familles d'EDSC. Cette initiative permettra à **un million de Canadiennes et de Canadiens en difficulté financière d'obtenir **deux milliards de dollars** supplémentaires en prestations auxquelles ces personnes ont droit, mais qu'elles ne reçoivent pas, et de renforcer leurs capacités financières, leur sécurité et leur bien-être grâce à une éducation financière ainsi qu'à un accompagnement et un encadrement financier personnalisés.**

De nombreux ménages ne peuvent pas accéder à l'aide financière dont ils ont besoin pour atteindre la stabilité financière et la santé financière. Les marchés et les produits financiers sont de plus en plus complexes, mais le faible niveau de littératie ou de compétences en

matière financière, combiné à des obstacles systémiques et institutionnels et à un [écart structurel important dans l'accès à une aide financière abordable, appropriée et fiable](#) pour les Canadiens ayant un faible ou un revenu modeste, fait que de nombreux Canadiens se retrouvent en difficulté financière.

[Des obstacles systémiques et personnels](#) empêchent également [un Canadien sur cinq ayant un faible revenu de produire une déclaration de revenus](#) et d'avoir accès aux prestations de revenu et aux crédits d'impôt qui constituent la [principale source de revenu de 62 pour cent des ménages du quintile inférieur de revenu](#).

Dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a réalisé un investissement historique afin de créer un programme national visant à étendre les services d'aide financière gratuite aux personnes ayant un faible revenu dans toutes les régions du Canada. Cette initiative, qui s'appuie sur un [investissement de 60 millions de dollars](#) sur cinq ans dans le cadre du [Programme de partenariats pour le développement social — volet enfants et familles](#) d'EDSC, vise à aider un million de Canadiens ayant un faible revenu à améliorer leur bien-être financier et à accéder à deux milliards de dollars en prestations de revenu et en crédits d'impôt auxquels ils ont droit, mais qu'ils ne reçoivent pas encore.

L'initiative [Avenir résilient](#) financera les organismes communautaires partout au Canada et les aidera à offrir des services personnalisés en matière d'autonomisation financière, à former d'autres organismes et à créer des partenariats et des réseaux d'orientation afin d'étendre la portée et l'impact de leurs services, en particulier auprès des populations prioritaires mal desservies — les peuples autochtones, les communautés noires, les personnes en situation de handicap et les personnes vivant dans des communautés rurales et éloignées.

Au Canada, des projets pilotes d'aide financière à grande échelle mis en œuvre par les collectivités ont fait l'objet d'une [évaluation indépendante](#) qui a démontré qu'ils répondraient à un besoin critique non satisfait, augmentaient de manière mesurable les revenus, réduisaient le stress financier etaidaient les clients ayant un faible revenu ou un revenu modeste à atteindre leurs objectifs financiers. D'autres pays, dont le [Royaume-Uni](#) (en anglais seulement) et l'[Australie](#) (en anglais seulement) ont réalisé des investissements semblables.

Le Canada doit maintenir ses investissements dans des services d'aide financière accessibles, adaptés et fiables pour ceux qui en ont le plus besoin si nous voulons lutter efficacement contre l'endettement incontrôlable, les faibles taux d'épargne et les obstacles à l'accès aux prestations gouvernementales.

Recommandation 3 : Que le gouvernement continue d'investir dans le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) et dans le programme pilote de subventions du PCBMI afin de permettre aux organismes communautaires d'aider les personnes ayant un faible revenu à produire leur déclaration de revenus et à obtenir les prestations essentielles auxquelles elles ont droit, mais qu'elles ne reçoivent peut-être pas.

En 2025, le *Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)* de l'ARC et le *Service d'aide en impôt — Programme des bénévoles du Québec* [ont aidé plus de](#)

850 000 Canadiens ayant un faible revenu à produire leur déclaration de revenus de 2024 et à obtenir **plus de 2,3 milliards de dollars** en remboursements, crédits et prestations de revenu.

Le programme pilote de subventions du *PCBMI* de l'ARC contribue à compenser modestement les coûts des comptoirs d'impôts communautaires et a été très bien accueilli, en particulier par les petits organismes et ceux des collectivités rurales qui ont souvent de la difficulté à financer leurs services d'aide à la production de déclarations de revenus. Il est essentiel de maintenir les subventions du *PCBMI* pour ces organismes et les communautés qu'ils servent.

Nous encourageons également l'ARC à continuer d'investir dans des efforts intersectoriels collaboratifs visant à identifier et toucher les personnes qui ne produisent pas de déclaration, notamment en améliorant les programmes destinés aux principaux groupes qui sont mal desservis par le modèle actuel du *PCBMI* (par exemple, les communautés autochtones et les travailleurs à la demande ayant un faible revenu) et en établissant davantage de partenariats afin de toucher les groupes les plus à risque de ne pas produire de déclaration.

Recommandation 4 : *Que le gouvernement honore son engagement visant à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens les prestations auxquelles ils ont droit en établissant un système automatisé de déclarations de revenus pour les ménages à faible revenu et les personnes âgées, en accordant la priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale provinciale ou territoriale, dont la majorité vit dans une grande pauvreté (en anglais seulement). Cela permettra d'éliminer les obstacles qui les empêchent d'accéder à des prestations de revenu importantes, comme l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et le Crédit pour la TPS/TVH, qui peuvent réduire considérablement leur pauvreté.*

La déclaration d'impôts est une étape cruciale pour avoir accès à de nombreuses prestations gouvernementales, mais les personnes à faible revenu sont souvent confrontées à des difficultés importantes pour remplir leur déclaration de revenus, notamment en matière de langue, de calcul, d'alphabétisation, de littératie financière, de documentation, de santé mentale, de handicap et de coût des services commerciaux de déclaration d'impôts. Par conséquent, de nombreuses personnes ne peuvent pas recevoir d'importantes prestations de revenu auxquelles elles ont droit.

Un système automatisé de déclarations de revenus pour les personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple éliminerait les obstacles à la déclaration de revenus et augmenterait considérablement le taux de demande de prestations, réduisant ainsi le besoin de se tourner vers des services tiers coûteux et permettant aux services communautaires en matière d'impôts et de prestations de se concentrer sur les personnes dont la situation fiscale est plus complexe, qui font l'objet d'un examen de leurs prestations ou d'un appel auprès de l'ARC ou encore qui ont besoin d'aide pour produire une déclaration rétroactive ou demander des prestations en dehors du système fiscal.

Nous recommandons donc au gouvernement de s'empresser de tenir son engagement

concernant l'établissement d'un système automatisé de déclarations de revenus, en commençant par les bénéficiaires de l'aide sociale, et en procédant à l'analyse requise de toute modification législative et réglementaire nécessaire.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement examine et réforme les critères d'admissibilité au Crédit d'impôt pour personnes handicapées ainsi que les processus de demande et de renouvellement afin d'éliminer les obstacles, de supprimer les frais remboursables et d'offrir une expérience optimale aux personnes qui présentent une demande et à celles qui en bénéficient.*

Le *Crédit d'impôt pour personnes handicapées* (CIPH) peut aider à réduire les impôts des personnes ayant une déficience grave et prolongée ou de leurs aidants naturels. Il s'agit également désormais du principal critère d'admissibilité à la *Prestation canadienne pour les personnes handicapées*, qui offre aux personnes handicapées admissibles âgées de 18 à 64 ans jusqu'à 200 dollars par mois.

Étant donné que le CIPH est un crédit d'impôt non remboursable, de nombreuses personnes handicapées et à faibles revenus n'ont historiquement pas fait de demande et n'y ont pas eu droit. Le processus de demande du CIPH peut également s'avérer extrêmement difficile pour les personnes qui en font la demande et pour les professionnels de la santé, ce qui pousse beaucoup de gens à abandonner. Pour que la *Prestation canadienne pour les personnes handicapées* puisse toucher les bénéficiaires visés et atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, il est essentiel d'examiner et de réformer le CIPH. Ce processus devrait tenir compte des priorités suivantes :

- Étudier la possibilité d'harmoniser les critères d'admissibilité et les processus de demande avec les programmes provinciaux de soutien du revenu pour les personnes handicapées, ce qui permettrait de réduire le temps et les coûts excessifs pour les personnes vulnérables qui présentent une demande et de créer des démarches simplifiées pour les personnes qui reçoivent déjà des aides provinciales pour personnes handicapées.
- Faire une liste plus exhaustive des handicaps ou problèmes de santé qui permettent automatiquement aux gens d'avoir droit au CIPH ou d'éviter de devoir refaire une demande chaque fois, en consultant les personnes handicapées, les groupes qui les représentent et les professionnels de la santé concernés.
- Mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif des personnes handicapées de l'ARC.
- Évaluer la possibilité de centraliser le service national d'évaluation des handicaps grâce à un processus d'admission unique qui mettrait les personnes qui présentent une demande en contact avec les professionnels de la santé appropriés pour une évaluation, à partir d'une liste de fournisseurs volontaires, formés et rémunérés proposant des évaluations virtuelles par télésanté.